

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Merci de remplir chaque rubrique en prenant soin d'écrire lisiblement. Un formulaire électronique est disponible sur www.saseco.fr

Énergie Citoyenne d'Opale, SAS à capital variable qui porte le projet de centrale solaire citoyenne en Caps et Marais d'Opale, a pour objet la production et la vente d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables ainsi que la sensibilisation des citoyens aux enjeux énergétiques.



Société par Actions Simplifiée à capital variable

Je soussigné(e) Madame Monsieur
Prénom : _____ Nom d'usage : _____ Nom de naissance : _____
Né(e) le _____ à _____ n° département : _____
adresse : _____ code postal : _____ commune : _____
pays : _____ courriel : _____ téléphone : _____

Pour un mineur qui deviendra, à sa majorité, sociétaire de la SAS ECO, signature par le tuteur légal désigné ci-après :

Prénom : _____ Nom : _____
adresse : _____ code postal : _____ commune : _____
pays : _____ courriel : _____ téléphone : _____

Pour les personnes morales (société, association, collectivité)

Dénomination : _____ Forme juridique : _____ SIRET : _____ RNA (asso) W _____ :
Lieu d'immatriculation : _____ Représentée par : _____ Qualité : _____
adresse : _____ code postal : _____ commune : _____
courriel : _____ téléphone : _____

déclare vouloir devenir sociétaire d'Énergie Citoyenne d'Opale, Société par Actions Simplifiée à capital variable.

L'entrée de tout nouvel associé est soumise à l'agrément du Conseil Coopératif (article 13 des statuts d'ECO)

déclare souscrire (en lettres) _____ actions au prix de 100 €/ action, soit un montant total de _____ €

déclare soutenir l'action de la SAS ECO mais ne pas souhaiter prendre d'actions. Je verse un don d'un montant de _____ à la SAS Énergie Citoyenne d'Opale.

J'ai bien noté que je ne serai pas actionnaire de la SAS ECO, que je ne serai pas associé à sa gouvernance et que je ne peux en aucun cas récupérer le montant du don en tout ou partie. Ce don n'est pas défiscalisable.

par chèque à l'ordre d'Énergie Citoyenne d'Opale
n° du chèque _____ banque _____

par virement au compte de la SAS ECO (saisir votre nom dans le libellé du virement)
IBAN _____

En signant ce bulletin de souscription :

→ J'accepte les statuts d'Énergie Citoyenne d'Opale, Société par Actions Simplifiée à capital variable, disponibles sur www.saseco.fr

→ Je reconnais avoir pris connaissance du verso de ce bulletin et notamment du fait que les parts sociales sont souscrites pour une durée minimale de 5 ans.

→ J'ai conscience que tout investissement comporte des risques de perte partielle ou totale de capital

→ J'accepte d'être convoqué par courrier électronique aux assemblées, et, de manière générale, que la SAS ECO ait recours de la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal pour les convocations, informations et autres échanges. Cette autorisation a pour seul objectif de limiter les frais de gestion et d'économiser le papier. En aucun cas les informations communiquées ne seront transmises à un tiers.

→ Je reconnais que la présente souscription, d'un caractère purement privé, n'a pas lieu dans le cadre d'une offre de titres et je déclare conserver une copie de ce bulletin de souscription.

j'accepte que mon nom soit cité en tant que sociétaire dans la communication de la SAS ECO

Fait à _____ le _____

Bon pour la souscription de _____ parts de 100 €. Signature : _____

Pour souscrire, merci de renvoyer le présent bulletin de souscription dûment rempli et signé, accompagné de toutes les pièces suivantes :

le règlement par chèque (sauf en cas de virement)

une copie recto-verso d'une pièce d'identité

un justificatif de domicile de moins de trois mois

à : **Énergie Citoyenne d'Opale, Maison du Parc naturel régional, 24 rue principale, 62142 LE WAST**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès d'Énergie Citoyenne d'Opale, par voie postale ou par courriel. Ces informations ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Elles sont réservées à une utilisation strictement interne à Énergie Citoyenne d'Opale dans le cadre de sa communication et de ses échanges avec ses associé(e)s. Elles seront conservées 5 ans au-delà de la période de détention d'au moins une action de la société.

Énergie Citoyenne d'Opale vous informe...

Quelle différence avec d'autres placements financiers ?

- Vous savez exactement où est investi votre argent, sur quels projets.
- Vous participez vous-même aux choix, aux décisions stratégiques et vous disposez d'une voix, quel que soit le montant investi.
- vous participez à une aventure humaine, un projet collectif et vous donnez du sens à votre épargne.
- le rendement est modéré. Il est encadré par les statuts avec une volonté de non-spéculation ; les bénéfices sont essentiellement réinvestis dans de nouveaux projets.

Comment fonctionne la société Énergie Citoyenne d'Opale ?

Énergie Citoyenne d'Opale (ECO) est une Société par Actions Simplifiée (SAS) dont le fonctionnement est de type coopératif : 1 personne = 1 voix, quel que soit le nombre d'actions souscrit. SAS ECO est dirigée par un Conseil coopératif ; un président et un directeur général en assurent conjointement la gestion. Les SAS obéissent à des règles de fonctionnement et d'organisation très souples, définies essentiellement dans leurs statuts. Les statuts de la SAS ECO peuvent vous être envoyés par courriel sur simple demande ou sont disponibles sur le site : www.saseco.fr

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de copropriété, une part du capital de la société. Son montant est fixé à 100 €. L'achat et le remboursement d'actions ne sont pas soumis aux lois du marché. Les actions sont nominatives, non négociables et indivisibles à l'égard de la société.

Qu'est-ce que le capital de la société ?

Le capital de la société est constitué de l'ensemble des actions souscrites. Il garantit la solidité financière de la société. Il lui permet de développer de nouveaux sites de production d'énergie renouvelable ou de nouvelles activités, et de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaire à son développement. Le capital de la SAS ECO est variable : il peut notamment être augmenté à chaque instant par l'achat de nouvelles actions.

Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique majeure, ou mineure par le biais de son représentant légal.
Toute personne morale (entreprise, association, collectivité, établissement public).

Combien de temps conserver ses actions ?

Les actions doivent être conservées au minimum 5 ans, sauf dérogation du Conseil coopératif d'Énergie Citoyenne d'Opale. Par nature, les projets de production d'énergie renouvelable sont des investissements à long terme qui nécessitent une stabilité financière de la société. Il est conseillé de conserver les actions pendant une durée minimale de 10 ans. Toutefois, les actions peuvent être remboursées sur demande au-delà des 5 ans à leur valeur de liquidation décidée par l'assemblée générale.

Comment devenir associé ?

- Retournez à la SAS ECO un bulletin de souscription dûment rempli et signé accompagné :
- de votre règlement par chèque à l'ordre de SAS Énergie Citoyenne d'Opale, ou par virement ;
 - d'une copie recto-verso d'une pièce d'identité ;
 - d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois ou d'un extrait Kbis pour les personnes morales.

La souscription minimale est d'une action (soit 100 €). Un récépissé de souscription vous sera retourné dès l'acceptation de votre adhésion par le Conseil coopératif. Dans le cas contraire, votre règlement vous sera restitué. La souscription au capital de SAS ECO n'ouvre pas droit à des réductions d'impôts.

Rémunération des actions

En cas d'exercice bénéficiaire, l'assemblée générale peut décider de verser une rémunération aux actionnaires. A priori, le modèle économique d'Énergie Citoyenne d'Opale ne permettra pas un rendement moyen supérieur à celui d'un livret A.

Participation à la gouvernance

Chaque année, tous les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale et peuvent ainsi participer aux décisions en votant dans leur collège (trois collèges d'actionnaires sont prévus dans les statuts) selon la règle 1 personne = 1 voix, quel que soit le nombre d'actions souscrit. Ils ou elles élisent leur représentants au Conseil coopératif (le conseil de gestion de la société) et peuvent y être candidat(e).

Que risque-t-on en achetant des actions d'Énergie Citoyenne d'Opale ?

L'objectif est, bien sûr, de faire de la SAS Énergie Citoyenne d'Opale une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Néanmoins, souscrire au capital de la SAS Énergie Citoyenne d'Opale est aussi un acte militant qui inclut un risque financier, à savoir le risque de perte en capital, en tout ou partie, comme dans toute prise d'actions dans le capital d'une Société par Actions Simplifiée. Toutefois, la responsabilité de l'actionnaire est limitée à son apport en capital. Chaque actionnaire ne peut donc pas perdre plus que le montant de ses actions.

 Ces informations sont une sélection des principales clauses concernant l'actionnariat. Seules les dispositions figurant dans les statuts de la SAS Énergie Citoyenne d'Opale font foi.